

LES

infos

Chavigny



MUNICIPALES

n°4 *Septembre 2001*

Dépôt légal
septembre 2001

Publication à périodicité variable

N°ISSN 1293-3074

Siège Mairie tel 03 83 47 24 32

Sommaire

- 1 • Editorial
- 2 • Démocratie participative
• Circulation
• Travaux
- 3 • Vie sociale et Solidarité
• Social
- 4 • Cadre de vie
• Divers
• Du côté des associations
- 5 • Etat civil
- 6 • Agenda
• Libre parole
• Permanence des élus
• Prochain bulletin

Editorial

Ce bulletin de rentrée vous propose de revenir sur les points forts de l'été à Chavigny et de vous informer sur la vie communale dans les mois à venir.

La sécurité a été le point central de nos préoccupations. M. le Maire de Neuves-Maisons et moi-même avons pris un arrêté limitant le transit des poids lourds, exécutoire dès le 8 août ; la signalisation est encore à améliorer. En outre un point lumineux a été installé sur la place communale et le miroir de la place face au Châtel remis en place.

Un point noir se dessine à l'horizon. L'agence postale pourrait soit devenir une agence postale communale, avec pour conséquence la majeure partie du salaire de l'employée payée par la commune, soit simplement fermer.

En revanche, une bonne nouvelle est annoncée concernant le budget communal car la renégociation de la dette est en bonne voie et doit permettre dès 2002 une économie modeste mais significative.

La démocratie participative avance pas à pas. Le cahier de suggestions mis à votre disposition à la Mairie se remplit. Le Bureau Municipal essaie d'y répondre chaque semaine dans la mesure de ses compétences. Le 12 septembre nous organisons une importante réunion publique dans la salle du pressoir pour dialoguer sur les priorités 2002 avancées par le Conseil Municipal. Venez nombreux donner votre avis dans un esprit constructif. Lors de cette rencontre, les modalités d'ouverture des commissions municipales vous seront aussi précisées.

Pour terminer je tiens à remercier tous ceux et celles qui depuis mars agissent avec nous dans l'esprit de notre démarche.

Bonne rentrée.

Jean-Claude Bresson.

Démocratie participative

Ouverture des commissions municipales

Trois mois de réflexion, au sein de la commission « Animation de la démocratie participative » et quatre réunions avec la population (terrain multi-sports, jeunes, circulation dans le centre, riverains du Grand Pierrier) ont été nécessaires pour élaborer une charte de fonctionnement et des modalités d'ouverture des commissions municipales.

La charte de la démocratie participative, votée lors du conseil du 20 juin, précise en préambule : *la démocratie participative donne à la population la possibilité d'exprimer ses attentes, de débattre des projets, et en retour d'être informée sur la vie locale.*

Les habitants volontaires peuvent s'inscrire pour participer au travail des commissions, par un courrier adressé au maire. S'inscrire dans une commission engage le futur membre pour un travail suivi au moins pour plusieurs mois.

Une réunion des habitants qui auront fait acte de candidature se tiendra pour les informer des modalités de fonctionnement, de leur rôle et des axes de travail des commissions.

Circulation

Circulation des poids-lourds sur la RD 974

Le conseil municipal du 11 juillet 2001 a décidé d'interdire la circulation des poids lourds de plus de 3,5 tonnes sur la RD 974, axe central de la traversée de notre commune. Les livraisons locales seront autorisées selon des horaires limités.

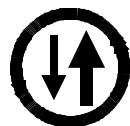
Le conseil municipal de Neuves-Maisons a pris la même décision, le 13 juillet 2001. Jean-Claude BRESSON et Jean-Paul VINCHELIN, respectivement maire de Chavigny et maire de Neuves-Maisons se sont concertés pour établir une démarche commune aux deux conseils.

Un arrêté a été pris le 05 août 2001. Il est applicable immédiatement. La tranquillité de notre village ne sera pas revenue définitivement pour autant. En effet, le préfet de Meurthe-et-Moselle devra donner son avis sur les arrêtés pris par les deux conseils municipaux. En cas d'avis négatif et de rejet de l'arrêté, il faudra envisager d'autres actions afin de se faire entendre et accélérer les travaux pour la déviation.

Quelques rappels ...



La vitesse dans les petites rues du village est limitée à 30 km/h.



Dans les rues en pente, la priorité est aux véhicules montants.



Le stationnement sur les trottoirs ne doit pas gêner les piétons. Trop souvent, hélas, des enfants et des poussettes sont obligés de contourner par la chaussée des automobiles mal garées, en particulier sur la rue principale. Merci de penser à eux...

Pont du Tram

Des morceaux de béton se sont détachés du pont du Tram. Pour prévenir tout incident, un filet de protection a été posé. Dans l'attente du diagnostic, qui doit être établi prochainement, la mise en place du nouveau plan de circulation est différée. Pour des raisons de sécurité, la circulation sur ce pont est interdite à dater du 3 septembre 2001.

Travaux

A l'eau

En janvier 1999, la commune a rencontré des problèmes de qualité d'eau sur les eaux d'exhaure des anciennes mines de fer alimentant la majeure partie du village. Pour diversifier sa ressource en eau potable, il a été demandé à la Communauté Urbaine du Grand Nancy (CUGN) l'autorisation de prolonger la canalisation alimentant la Z.I. du Clair Chêne jusqu'au réservoir. Le secteur de la Forestière sera raccordé directement sur cette nouvelle adduction. Les travaux, commencés début août 2001, vont se terminer bientôt.

Travaux effectués par l'A.P.I.C

Le conseil municipal a confié à l'Association Promotion Insertion Chantiers (A.P.I.C.) la réalisation de divers travaux (restauration des couloirs des écoles, clôture du terrain de sport, hangar, entrée du tunnel). Cette association a pour but la réinsertion de personnes en difficulté et en recherche de travail. Leur présence à l'APIC étant limitée à un an, ces chantiers sont un tremplin pour une intégration dans des entreprises.

Vie sociale et Solidarité

Vers la fin du Bibliobus et du Musibus ?

Le conseil général envisage une réorganisation du service ambulant « Bibliobus » et « Musibus ». Des communes ne seraient plus desservies, dont CHAVIGNY. La continuité de ce service public est en question.

La Communauté de Communes Moselle & Madon a décidé de créer une bibliothèque-relais à CHALIGNY, comme il y a quelques années à MESSEIN. La commission Vie Sociale et Solidarité va réfléchir aux solutions pour palier à ce prochain manque.

Pas de classe supplémentaire !

La rentrée scolaire approche pour les petits chavinéens. Le besoin de création de classe supplémentaire en maternelle voire en primaire est en débat depuis plusieurs mois. Les effectifs en maternelle pour la rentrée 2001-2002 seront de 61 enfants pour deux classes, ce qui est trop important. Il est bon de rappeler qu'actuellement 45 enfants sont scolarisés dans une autre commune, notamment à Neuves-Maisons.

Cette année aucun enfant de 2 ans ne peut être accueilli sur Chavigny (manque d'un poste d'enseignant et de locaux adaptés). Les parents, désireux de scolariser leurs enfants dès 2 ans, les inscrivent ailleurs. Ce début de scolarité hors de Chavigny signifie généralement la poursuite de la scolarité en dehors de notre commune. Nous sommes tous pénalisés par cette situation.

De plus, la construction de 50 pavillons individuels sur la zone du Haldat va entraîner une augmentation de la population infantine.

Ces arguments ont été présentés à l'inspecteur de circonscription lors d'une entrevue le 3 Juillet. Le maire et un conseiller représentaient la mairie, une enseignante représentait l'école. Cette démarche n'a pas abouti à l'ouverture de la 3^{ème} classe en maternelle pour diverses raisons dont le fait que le dossier devait être déposé par le maire en novembre de l'année précédente (2000 pour 2001).

La commission Vie sociale et Solidarité va travailler avec d'autres élus à la constitution du dossier pour novembre 2001.

Social

Info RMI – Erratum

Une erreur s'est glissée dans notre précédent numéro. Il fallait lire : « *Il faut avoir au moins 25 ans pour bénéficier du RMI* ».

Aide aux vacances (CCAS)

Pour 2001, une aide sous forme de bons d'achats sera distribuée aux parents des enfants ayant participé à un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).

Les habitants souhaitant bénéficier de bons d'achats sont priés de se faire connaître en Mairie avec les justificatifs de la participation à un CLSH ainsi que la notification des droits par la CAF ou, à défaut, avec une photocopie de l'avis d'imposition 1999 permettant d'établir leur quotient familial (à définir par le CCAS).

Pour être bénéficiaire, le quotient familial mensuel doit être inférieur ou égal à 3665 F.

Point d'Accueil Information Services (P.A.I.S.)

Vous êtes âgé(e) et/ou handicapé(e) (ou l'un de vos proches est concerné), vous avez besoin d'un conseil, d'une écoute, de documentation, ...

Une animatrice est à votre disposition pour

- Vous apporter des renseignements sur le maintien à domicile, les établissements et autres prestations du Conseil Général ;
- Vous aider dans vos démarches administratives ;
- Vous orienter vers les partenaires concernés.

N'hésitez pas à nous contacter au Centre Médico-social de Saint-Nicolas-de-Port :

Marion BREVILLE

Marie POIRSON

Emmanuelle ECREMENT

2 bis rue de Brudchoux

54210 SAINT NICOLAS DE PORT

tel : 03.83.45.23.52 télécopie : 03.83.45.81.20

Nouveau ! Permanence P.A.I.S. le mardi de 14h00 à 16h00 au Centre Médico-social de Neuves-Maisons.

Cadre de vie

Zone d'aménagement concerté du Haldat

L'accès à ce futur lotissement par les rues du Haldat et du Tram pose quelques problèmes. D'une superficie de 4,7ha, sa réalisation nécessitera de revoir ou prévoir des espaces verts tout en respectant les sentiers à proximité. Une réunion avec les habitants sera programmée pour les tenir informés de l'évolution du projet.

Inventaire à la Prévert

Une cuisinière, un fauteuil, une boîte à lettre, des petits meubles, de la moquette, de l'herbe coupée,... Depuis plusieurs mois, des actes d'incivilité se produisent régulièrement autour des containers à déchets situé rue de la Rosière. Certains habitants y déposent des objets hétéroclites et des déchets non ménagers. Cet emplacement n'est pas une décharge mais sert exclusivement aux déchets ménagers et au tri du plastique et des papiers. Il existe une déchetterie à Neuves-Maisons pour tous les autres déchets.

Respecter ces recommandations, c'est respecter l'environnement, ses voisins et le lieu où on vit !

Fientes ! Afin de limiter la prolifération des pigeons, nous vous demandons de ne plus les nourrir.

Divers

Enquête publique

Le dossier, relatif au déclassement de la partie de sentier située lieux dits « L'Enfer » et « Le Chasset » en vue de son aliénation, sera soumis à une enquête publique du lundi 3 septembre 2001 au lundi 17 septembre 2001.

Monsieur Jean HERB est nommé Commissaire-Enquêteur. Il tiendra une permanence en Mairie le lundi 17 septembre 2001 de 17h00 à 18h00 pour recevoir les observations éventuelles du public.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier aux heures d'ouverture de la Mairie.

Horaires d'ouverture de la Mairie

Du lundi au jeudi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Vendredi	9h00 - 12h00	14h00 - 16h00

Journée citoyenne / recensement

Les jeunes filles et garçons, nés en juin, juillet, août et septembre 1985, sont priés de se présenter en mairie, munis du livret de famille, avant fin septembre 2001.

Quand chasse-t-on ?

- A l'affût (chevreuil et sanglier), c'est commencé... jusque fin février 2002 tous les jours sauf le mercredi du lever du jour à 9h00 et de 18h00 au coucher du soleil.
- En battue du 23 septembre 2001 à fin février 2002 les samedis et lundis en journée.

Jurés d'assises

Gilbert LURON, Marie Christine HUVET, Agnès MARTINIER ont été tirés au sort à partir de la liste électorale et feront donc partie de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2002. (conseil municipal du 20 juin 2001).

Personnel communal

- Mme Patricia HENRY qui effectue actuellement un contrat emploi consolidé à l'école maternelle sera nommée en qualité d'agent d'animation territorial à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2001.
- Suite au départ en retraite de M. Eugène GILLET, agent technique communal, un poste d'agent technique qualifié à temps complet sera créé à compter du 1^{er} octobre 2001.

Du côté des associations

Comité des fêtes

14 juillet : C'est sous la pluie qu'a été célébrée cette fête, veille du 14 juillet. Malgré le mauvais temps, de nombreux chaviniens sont venus s'amuser.

Les enfants ont eu le plaisir de recevoir des lampions tricolores. Certains d'entre eux, accompagnés d'adultes ont défilé de la place du pressoir à la place communale.

Musique, danse, buvette, ambiance, pétards et feu d'artifice pendant une éclaircie : tous les ingrédients de la fête étaient réunis.

La mairie, le comité des fêtes et quelques habitants ont permis que cette fête soit une réussite.

Foyer rural

Avis aux marcheurs : prochaine randonnée le dimanche matin 30 septembre 2001. Rendez-vous à 8h00 Place de l'Eglise. Pour tout renseignement, consulter le guide : Alain JEANNON 03 83 47 01 81



« Art & Culture d'un village lorrain » du 21 au 28 octobre 2001

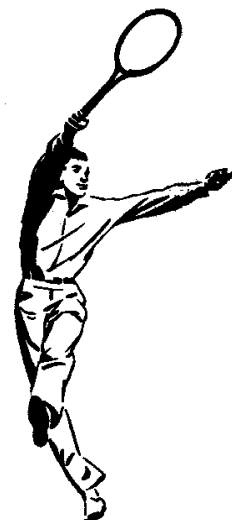
Dimanche 21 octobre 2001 à 14h00	Randonnée autour de Chavigny.
Samedi 27 octobre 2001 à 20h30	Gym'Rythm offre un spectacle à la salle du Pressoir.
Dimanche 28 octobre 2001 (Horaires à définir)	Rallye EURO-GOURMAND Le principe : questions-réponses sur l'EURO à trouver dans un Chavigny découpé en 15 pays européens. Dans chaque quartier-pays, dégustation de desserts européens.

Tennis

Tous les enfants (de 7 à 13 ans), dont **les parents sont domiciliés à Chavigny**, peuvent fréquenter l'école de tennis à titre gratuit. Seuls les frais de licence FFT tenant lieu d'assurance sont à la charge des familles. Le nombre de places est limité (16 places). Les parents désirant inscrire leur(s) enfant(s) pour la rentrée prochaine sont invités à le faire directement auprès des responsables du SLUC du Clair Chêne, les mercredis 5 et 12 septembre de 10h00 à 17h00 (se munir d'une pièce justifiant le domicile à Chavigny). Les jeunes ayant fréquenté régulièrement l'école de tennis pendant l'année scolaire 2000/2001 sont prioritaires, mais doivent confirmer leur réinscription.

Les jeunes ayant atteint la limite d'âge de 12 ans révolus (nés en 1989) et ayant bénéficié d'au moins 3 ans d'école avec le groupe de Chavigny peuvent continuer le tennis le samedi de 15h30 à 16h30 avec le Foyer rural (cotisation annuelle 450 F). Renseignements auprès de Philippe JACQUEMET (03 83 38 34 00).

Les habitants de la commune peuvent pratiquer le tennis sur des courts en plein air, sous certaines conditions horaires et financières. Se renseigner auprès d'Alain JEANNON (03 83 47 01 81)



Etat civil

Naissances

- ☐ Sophie GAND, le 12 mai 2001
- ☐ Sandra PHILIPPE, le 30 juin 2001
- ☐ Manon RENAUD, le 20 juillet 2001
- ☐ Inoha EVEILLARD, le 01 août 2001

Bienvenue à cette nouvelle jeunesse et nos félicitations aux parents !

Mariages

- ☐ Jean-Paul RAGUENAUD et Annabelle BURETTE, le 08 juin 2001
- ☐ Sébastien JANISZEWSKI et Alexandra DENIS, le 21 juillet 2001
- ☐ Alban SALICETI et Isabelle RAPENNE, le 28 juillet 2001
- ☐ Sébastien CAILLET et Fabienne SCHNEIDER, le 25 août 2001
- ☐ Julien PRATH et Stéphanie LEHEUX, le 25 août 2001

Nos meilleurs vœux de bonheur !

Décès

- ☐ Christian COUSSOT, le 09 juin 2001
- ☐ Marthe BELLEVILLE, le 30 juin 2001
- ☐ Paulette MOREL, le 05 juillet 2001
- ☐ Jacques LEROND, le 12 juillet 2001
- ☐ Raymonde BACHET, le 17 juillet 2001
- ☐ René LOUIS, le 28 août 2001

Nos sincères condoléances aux familles.

Le 14 Juillet 2001, nous avons la joie d'apprendre la naissance du petit Dorian HARAUX, fils de Mlle Linda KACI et de M. Jérôme HARAUX. Ils ont eu la douleur de le perdre le 22 Juillet 2001. Nous adressons nos condoléances à ces jeunes parents endeuillés et les assurons de tout notre soutien moral.

Agenda

☐ Jeudi 20 septembre 2001

Conseil municipal à 20h30

☐ mercredi 12 septembre 2001

Assemblée générale annuelle

Information, concertation, propositions, réflexions

Nous vous invitons à la réunion publique organisée par la municipalité à **20H30 à la salle du Pressoir.**

☐ lundi 17 septembre 2001

€uro : Jean-Marie WEISS organise avec le concours de *La Poste* deux conférences sur l'euro. La première aura lieu à 14h00, la seconde à 20h00 (durée 1h30 environ). Venez à la Mairie vous familiariser avec notre future monnaie !

☐ mercredi 26 septembre 2001

Les objets encombrants sont collectés 2 fois par an, le prochain ramassage se fera le mercredi 26 septembre 2001. Pensez à sortir vos monstres la veille !

☐ dimanche 21 octobre 2001

Journée détente pour nos aînés à Verdun :

Départ 8h00 - P'tit déj' - visites - Déjeuner au resto « *Le Clair de Lune* » - Après-midi dansant - Retour vers 19h30

Permanence des élus

☐ Les mercredis 17h00 à 18h00

5 septembre

Guy GEORGE

12 septembre

François NEDEY

19 septembre

Christian LEHEUX

26 septembre

Stéphane OUILLON

☐ Les vendredis 16h00 à 17h00

A partir du 1^{er} octobre 2001

Une permanence sera assurée en mairie tous les vendredis de 16h00 à 17h00 par le maire ou ses adjoints.

En dehors de ces heures, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

Libre parole

Nous rappelons ce qui est clairement exprimé dans l'éditorial du premier numéro des *Infos municipales* : dans le respect de tous, cette tribune d'expression est à votre disposition.

Prochain bulletin

Le prochain bulletin municipal paraîtra début novembre. Si vous souhaitez y faire publier des informations, adressez nous vos articles avant le 15 octobre.